

Objet : *RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance des sites intranet*

- date de convocation le 26 janvier 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi un février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Philippe Gamen - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Hélène Jacquemin à Pascal Mithieux - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffinat à Alexandre Gennaro

- conseillers excusés : 10

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 01 février 2024

délibération n° 024-24

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance des sites intranet**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la ville de Chambéry et le CCAS de Chambéry, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public ayant pour objet la maintenance des sites intranet.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande, pour une durée maximale de quatre ans.

Grand Chambéry a été désignée coordonnateur de ce groupement, et à ce titre a la charge de la gestion de la procédure, la signature et la notification des contrats, chaque membre étant chargé de leur exécution.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes entre Grand Chambéry, la ville de Chambéry et le CCAS de Chambéry pour la maintenance des sites intranet,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **024-24**

Objet de l'acte : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance des sites intranet

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 01 février 2024

Annexe(s) : convention groupement maintenance sites intranet

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240201-lmc1H30940H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30940H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2024

Date de réception en Préfecture : 06 février 2024

Publication sur le site internet: mardi 06 février 2024